

État de Chapelles publiques de la paroisse de Kermisel

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....	Il existe à Kermisel 3 Chapelles publiques : 1 ^{re} Chapelle de st Maurice (Houstou) a) <u>ste yvonne</u> de st Jean Baptiste				
2° b) Appartenant à.....	b) <u>La Paroisse</u>	b)	b)	b)	b)
3° c) Autorisées par décret en date du... c)	c)	c)	c)	c)	c)
d) ou ouvertes au culte à la date du... d)	d)	d)	d)	d)	d)
e) ou en service de temps immémorial.	e) <u>Saint Jean</u> a été rebâti ^{en partie} vers 1840 par <u>St Guillon</u> , recteur.	e)	e)	e)	e)
4° f) Messes célébrées chaque année ... f)	f) <u>4 messes</u> dans chaque chapelle. 3 messes basses et une messe solennelle le jour du pardon	f)	f)	f)	f)
g) — ou chaque mois..... g)	g)	g)	g)	g)	g)
h) — ou chaque semaine..... h)	h)	h)	h)	h)	h)
i) Autres offices. En fait-on? Lesquels? i)	i) <u>non</u>	i)	i)	i)	i)
j) Y fait-on le catéchisme..... j)	j) <u>non</u>	j)	j)	j)	j)
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale..... k)	k) <u>Le Houstou et ste yvonne 7 km</u> environ du Bourg, st Jean 3 km	k)	k)	k)	k)
l) État des chemins..... l)	l) <u>Bons</u> excepté pour <u>ste yvonne</u>	l)	l)	l)	l)
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle... m)	m) <u>500</u> environ pour <u>ste yvonne</u> , <u>1000</u> pour le Houstou et autant pour st Jean, sans compter les voisins de Saint	m)	m)	m)	m)
n) Y assistant à la messe le dimanche. n)	n) <u>de 5 à 1000</u> pour chaque chapelle pour les messes basses, et le double pour les pardons	n)	n)	n)	n)

Observations particulières.

La chapelle du Houstair est fermée depuis
la fête de l'Ascension en 1902. le clocher
a été foudroyé ^{le jour} et sur avis de M. Bouvier
Chaussegien, architecte, le culte a été
suspendu. de plus la Fabrique a
demandé à classer sa chapelle du
nombre des monuments historiques et
elle attend toujours la réponse de
la direction des Beaux arts.

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de Hornuël

QUESTIONNAIRE

1° Date d'érection.

2° Nom du propriétaire. . .

3° Messes célébrées chaque
année.

— ou chaque mois . .

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

— sa date.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel? . .

— A-t-il reçu le visa de
l'Évêché?